



Numéro d'identification d'un médicament (DIN)

Qu'est-ce qu'un DIN?

Le numéro d'identification d'une drogue (DIN) est un numéro de huit chiffres généré par un ordinateur qui est attribué par Santé Canada avant d'être commercialisé au Canada. Le DIN est unique et sert à identifier tous les médicaments vendus dans une forme posologique. Il est inscrit sur l'étiquette d'un médicament de prescription ou d'un médicament sans ordonnance qui ont été évalués et approuvés pour la vente au Canada.

Un DIN énumère les caractéristiques du produit: fabricant, nom du produit, ingrédient(s), la force de l'ingrédient médicinal, la forme posologique et la voie d'administration.

Quand attribue-t-on un DIN?

Lorsque le médicament est homologué, Santé Canada lui attribue un DIN, ce qui permet au fabricant de commercialiser son produit au Canada. Pour un médicament ayant peu d'antécédants commerciaux au Canada, l'évaluation est plus rigoureuse, et le fabricant doit obtenir un Avis de conformité (AC) et un DIN pour le vendre au Canada.

À quoi sert un DIN?

Le DIN permet au consommateur de savoir que le produit a été homologué à la suite de l'évaluation de sa formulation, de son étiquetage et de sa notice d'utilisation. Un produit pharmaceutique vendu au Canada qui n'a pas de DIN n'est pas conforme à la loi canadienne.

Le DIN est unique et sert comme un outil permettant le suivi et le rappel des produits sur le marché, les inspections et la surveillance de la qualité.

Retrouve-t-on un DIN seulement sur les médicaments de prescription?

Non. Un DIN est attribué à tous les médicaments homologués de prescription ou en vente libre sauf pour les produits de santé naturels et les médicaments homéopathiques.

Les chiffres composant le DIN ont-ils une signification particulière?

Non. Les numéros sont attribués de manière aléatoire par un système généré par ordinateur et n'ont pas de signification particulière.

Un produit défini comme un médicament peut-il être vendu sans un DIN?

Non. Si un produit défini comme un médicament en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* est vendu sans un DIN, on contrevient à la loi canadienne et des mesures réglementaires seront prises.

Dois-je obtenir une DIN pour vendre un médicament au Canada?

Oui. La vente d'un produit sans DIN défini comme un médicament en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* contrevient à la loi canadienne.





Health
Canada Santé
Canada

*Your health and
safety... our priority.*

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

**Pour obtenir de plus amples
renseignements,**

Écrire :

Division des présentations et des
politiques d'information (DPPR)
Direction des produits
thérapeutiques
Santé Canada
101 Tunney's Pature Driveway
Indice de l'adresse 0201A1
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Courriel :

SIPDMail@hc-sc.gc.ca

Site Web :

<http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/index-fra.php>

Canada 